



Expulsion pour impayer de loyers

Par **clodian**, le **13/05/2009** à **08:22**

Bonjour,
suite à de gros soucis financiers, j'ai une dette de loyers, afin de régler celle-ci j'ai fait une demande de prêt d'honneur auprès de la CAF dont je dépend.
Mon dossier passe en commission ce vendredi 15/05 et je saurai si ce prêt est accordé. Hors mon bailleur me fait passer au tribunal pour demander la résiliation de mon bail: ce qui veut dire expulsion. Ma question est la suivante: si mes loyers de retard sont payés, vais-je tout de même être expulsée. Je dois un peu plus de 1300€
Pour le tribunal c'est début juillet. Dois-je prendre un avocat?
Merci, cordialement.

Par **jeetendra**, le **13/05/2009** à **08:58**

bonjour, prenez rapidement contact avec le Droit Au Logement dans le Pas-de-Calais, ils vous aideront, courage à vous, cdt

LILLE

68 rue du marché ; métro Gambetta

Tel : 03 20 14 35 12 ; fax : 03 20 30 89 30

e-mail : dalnpdc@neuf.fr